

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 36

Artikel: Nyô, nyobet, nyôka
Autor: Chambaz, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps n'est plus de vivre à huis-clos. De l'air, de la lumière, de l'espace! Ouvrons portes et fenêtres!

Les petites servitudes.

A propos, si nous profitions de ce grand élan vers la liberté, pour nous affranchir aussi de certaines petites servitudes, qui, sans être absolument insupportables, finissent par agacer à la longue. Une piqûre d'épingle, deux piqûres d'épingle, trois piqûres d'épingle, ce n'est rien; mais vingt, cent, mille piqûres d'épingle, pendant des heures, des semaines, des mois, des années, c'est assommant.

Oh! ces petites servitudes, nous en sommes farcis. Et ce sont les plus tenaces. Prenons-en une, au hasard. Le « cliché », tyran de l'homme de loi, du parlementaire, de l'orateur, du journaliste.

S'en affranchir, n'est pas toujours aisé. Ce n'est pas impossible.

Nous ne prétendons certes point indiquer ici comment ou par quoi il faudrait remplacer ces mots ou phrases « clichés »; ce serait d'ailleurs tomber de Charybde en Scylla. Pour qu'il n'y ait pas « cliché », dirait M. de la Palisse, il faut qu'il n'y ait pas uniformité. A chacun, selon son esprit, son originalité, son habileté, le moment ou les circonstances, de tourner l'écueil.

Nous nous bornerons donc à signaler quelques-uns de ces clichés agaçants:

Laissons de côté les magistrats et hommes de lois, dans la rédaction des lois, règlements, jugements, préavis, rapports, mémoires, etc; il y aurait trop à citer. On nous objectera, sans doute, que ces honorables représentants de l'autorité sont astreints à un langage officiel dont ils ne sauraient s'affranchir sans inconvénient.

Et pourquoi donc, je vous prie? D'abord, est-il bien besoin d'un langage « officiel »? Le simple bon français courant, clair, précis, élégant surtout, ne suffirait-il pas? Aurait-il moins de poids, d'autorité? Enfin, l'usage de ce langage officiel est-il obligatoire? Point du tout. Donc!!

Au Grand Conseil.

Aux parlementaires, maintenant. Ah! certes, pour officiel que soit leur mandat, ils n'ont aucune excuse de sacrifier à l'officiel langage. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'être clairs, précis, élégants autant que possible, et brefs surtout. Les longs discours sont de moins en moins écoutés; même leur influence est en raison inverse de leur longueur.

Pourquoi tout d'abord ne pas supprimer toutes les inutilités traditionnelles. Combien encore de nos députés — pour rester dans un domaine qui nous est familier — ne croient pouvoir prendre la parole sans s'adresser à *Monsieur le président et Messieurs les membres du Grand Conseil, à Monsieur le président et Messieurs, à Messieurs les députés*. Pourquoi pas: *Messieurs*, tout court? La bienséance ni le Grand Conseil n'auraient rien à réclamer.

En fait de « clichés », il y a aussi les éternels: *Deux mots seulement, Je serai bref, ou Je ne veux point abuser de votre patience*, qui, en style parlementaire — et souvent aussi dans la simple conversation — annoncent presque toujours une harangue, une description ou une explication interminable.

Et ce mot *honorabile*, que l'on met à toutes sauces et qui en perd ainsi toute sa saveur et sa sincérité: *l'honorabile préopinant, l'honorabile contradicteur, l'honorabile collègue*, etc., etc.

Et toutes les formules et formalités sacrosaintes, superflues pour la plupart, et qui enferment le président d'une assemblée délibérante dans un cercle dont il a grand peine à s'affranchir un peu.

Restons-en toujours au Grand Conseil, auquel d'ailleurs les assemblées législatives et autres des pays voisins et éloignés ne le cèdent en rien sur ce point.

Le procès-verbal étant placé au début de chaque séance sur le bureau, à la disposition de MM. les députés qui le voudraient consulter, est-il bien besoin de l'annoncer chaque fois?

Ne pourrait-on aussi supprimer le deuxième appel? Appel au commencement et contre-appel à l'issue de la séance devraient suffire. A MM. les députés de s'arranger.

A la demande d'un député-journaliste, si nous ne faisons erreur — il connaissait le prix du temps — on a supprimé la lecture des rapports dont le texte imprimé a été distribué à MM. les conseillers. C'est un grand pas de fait et l'on s'étonne vraiment qu'on ait attendu aussi longtemps.

Pourquoi certains rapporteurs se croient-ils encore obligés de lire le projet de loi ou de décret sur lequel ils ont à rapporter et le préavis qui l'accompagne, alors que ceux-ci, imprimés pour la plupart, sont en main de tous les députés. Passe encore la lecture des préavis manuscrits, mais pour le projet de loi ou de décret, la lecture qu'en fait le président lors de la discussion est bien suffisante, semble-t-il.

Les présidents pourraient de même, sans inconvénient et en dépit du règlement et de l'usage, s'abstenir, après avoir lu chaque article, de la formule traditionnelle: *La discussion est ouverte... Si personne ne demande la parole, elle sera fermée... Elle est fermée... Messieurs les députés qui adoptent cet article sont priés de le manifester en levant la main... Avis contraire... Il n'y en a pas. Cet article est adopté.*

Vous voyez d'ici, quand le projet de loi a cent, cent-cinquante, deux cents articles — ça arrive — et qu'il y a encore des amendements et sous-amendements, vous voyez d'ici le temps inutilement perdu et l'agacement! Non, c'est indicible.

Et l'on oublie trop que, comme de juste d'ailleurs, nos députés ne montent pas seulement pour l'honneur à la Cité.

Restent les journalistes. Là aussi, c'est comme pour les hommes de loi, s'il n'y a pas les clichés « officiels », il y a les clichés « professionnels », non moins nombreux et tyranniques:

« Hier, ce soir, demain a eu ou aura lieu, etc. »; « On nous écrit »; « On mande de; Grand succès: Beaucoup de monde, hier, etc. »; *La foule se pressait; On ne saurait imaginer, etc. »*; *La saison bat son plein; Merci aux dévoués organisateurs; Nul doute que... etc., etc.* Si ce sont là les plus fréquents, ce ne sont pas les plus amusants ni les plus grotesques de ces clichés du journalisme, mais arrêtons-nous ici; nous ne saurions tout citer.

L'homme est maintenant maître de la terre, du royaume des mers, des profondeurs des montagnes, de l'air, de la foudre, du pôle!... mais il est encore l'esclave docile du formalisme et du cliché! Est-ce logique? J. M.

Nos gosses. — Maman à son aîné, âgé de 8 ans: — Je ne connais pas d'enfant plus malpropre que toi...

— Et mon petit frère! réplique triomphalement le gamin.

Nyô, nyobet, nyôka.

Nyô, dans le patois du Gros-de-Vaud, ne signifie pas seulement *nichet* comme l'indique le *Conteur* dans son numéro 34.

Nyô, — nos amis de Villars-Burquin disent *yo*, — s'emploie concurremment avec *nyobet*, et la forme féminine *nyôka*¹, pour désigner une personne peu douée, à l'esprit lourd et pesant, manquant d'aptitude pour faire quoi que ce soit. Ces termes sont les cousins germains

¹ A laquelle on peut ajouter *nioheri*, bêtise, mauvaise raison, que nous trouvons dans le *Glossaire* Bridel, mais qu'il ne nous souvient pas d'avoir ouï prononcer autour de nous.

de messire *Bobet* et *Tabornyô*, les quels tous ensemble ont pour équivalents français les sieurs *Niais*, *Balourd* et *Nigaud*. — *Son valet*, dirait-on, *n'est rin qu'on nyô, on gros nyobet; sè tint que pllianté aô maitin dè la tsèraire, lè man din sè catsettès, la gaôla grant aôverta, quemin onna fantoûma*. (Son fils n'est qu'un niais, un gros nigaud; il se tient là planté au milieu du grand chemin, les mains dans ses poches, la bouche baïe, comme un épouvantail).

Laisser un nyô, par extension, se dit de la fille ou de la femme qui, en balayant la pièce d'un appartement, a oublié de nettoyer sous les meubles et dans les recoins; ainsi que des hommes de métier travaillant à la journée, charpentiers, tailleurs, cordonniers, qui s'en vont avant d'avoir terminé leur ouvrage. *L'an laissi on nyô*, constatera, après leur départ, le maître de la maison: ce qui doit se traduire par: Ils ont laissé quelque chose d'inachevé, sous-entendu pour avoir l'occasion de revenir quand ils seront inoccupés ou moins pressés.

A leur exemple, je laisserai, moi aussi, un *nyô*, que nos philologues, à l'instant où ces lignes leur tomberont sous les yeux, découvriront sans peine, et qui sera pour eux l'occasion de nous donner, entre autres, leur opinion, — désirée d'ailleurs, sur l'étymologie de ce mot, mystérieuse pour nous.

OCTAVE CHAMBAZ.

Style télégraphique. — Un cafetier restaurateur a reçu, d'un chasseur, la lettre suivante, à laquelle nous conservons son orthographe originale:

« Monsieur le reste orateur,

» J'ai tué six lievre samedi entre onze heures du matin et onze heure de l'autre matin c'est un franc la livre si vou les voulez elles sont grasses.

» Reseevz mes salutations il y en a une qui pèse huit livres. »

Billet de loterie. — Une annonce qui vient de paraître dans une feuille américaine:

« Une jeune fille de vingt ans, ni grande, ni belle, ni laide, musicienne et bonne ménagère, désire s'établir. Son père ne pouvant lui constituer une dot, elle se met en loterie pour 500,000 francs; le numéro gagnant sera libre de la prendre ou de la laisser; mais, dans ce dernier cas, la somme sera partagée entre elle et le gagnant. »

Kursaal. — Les spectacles cinématographiques du Kursaal se distinguent toujours par la variété et le vif intérêt des vues offertes au public. On ne saurait imaginer un choix mieux compris de scènes fantaisistes et de spectacles d'actualité.

Le programme de la semaine prochaine est particulièrement attrayant: « Un complot sous Louis XIII », film d'art à grand effet; « Le Brigand sarde », scène dramatique; des « Scènes de la guerre anglo-bor »; « Lucie de Lamermoor », etc., etc., ainsi que plusieurs scènes d'un haut comique, telles que « Gribouille paie ses dettes » et « L'armoire mystérieuse ».

Il y a de quoi satisfaire les plus difficiles.

Lumen. — Le programme de cette semaine renferme, outre un grand nombre de vues des mieux choisies, un numéro spécial: « La mort de Mozart », qui force l'attention. Les admirateurs de Mozart ne voudront pas manquer cette occasion de voir une reconstitution fidèle, des derniers moment du célèbre compositeur.

« Une dame inconnue a commandé une messe de Requiem à Mozart. La mort approche. Mozart, effrayé, explique à son élève, Susmayer, que ce Requiem est celui de sa mort. Puis, se sentant mourir, il supplie l'élève de lui jouer ses morceaux préférés. Après une dernière vision de « La flûte enchantée », Mozart rassemble ses forces, reprend sa place au piano, griffonne quelques notes, puis joue le fameux « Dies Ire ». Il le fait exécuter, dirige le mouvement et, en une extase artistique, s'éteint doucement. »

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.